

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité

Numéro d'identification (NI) : \_\_\_\_\_

**Pour être admissible à l'immatriculation proportionnelle au Québec, le demandeur doit respecter les exigences suivantes :**

1. Il possède un établissement permanent ou peut prouver sa résidence au Québec.
2. Son parc accumulera du kilométrage dans deux ou plusieurs administrations, dont le Québec.
3. Son dossier d'exploitation IRP complet sera conservé pendant 5 ans à l'adresse physique au Québec.  
(Prenez connaissance de la liste des documents à conserver à la page 2 et signez à l'endroit prévu.)

Informations, formulaires et Guide sur l'immatriculation IRP à [saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/irp](http://saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/irp).**Renseignements sur l'entreprise**

Nom de l'entreprise ou nom et prénom de la personne physique exploitant une entreprise individuelle

**Adresse de l'établissement au Québec** (adresse municipale ou légale et non numéro de boîte postale)

Numéro	Rue	Appartement
Ville, village ou municipalité		Code postal

**Répondant ou répondante**

Nom	Prénom	
Courriel	Téléphone	Poste

Étiez-vous titulaire d'une immatriculation IRP dans une autre Administration au Canada ou aux États-Unis du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin ? Oui  Non ► Si oui, veuillez préciser : \_\_\_\_\_**Veuillez sélectionner votre type d'entreprise et remplir la section correspondante :** **Entreprise**

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : \_\_\_\_\_

Est-ce que vos activités quotidiennes se déroulent à votre établissement au Québec ?

 Oui  Non ► Si non, veuillez préciser l'endroit : \_\_\_\_\_

Heures d'ouverture : \_\_\_\_\_

Est-ce que les véhicules lourds sont localisés à votre établissement au Québec ?

 Oui  Non ► Si non, veuillez préciser l'endroit : \_\_\_\_\_

Est-ce que votre entreprise a des employés ?

 Oui  Non ► Si oui, combien : \_\_\_\_\_ **Personne physique exploitant une entreprise individuelle**

Conformément à l'article 305 de l'entente IRP, pour prouver sa qualité de résident d'une Administration membre, le demandeur doit présenter, à la satisfaction de l'Administration, au moins trois documents parmi les suivants :

 Numéro de permis de conduire : \_\_\_\_\_ Facture d'un service public  
(ex. : relevé de taxe foncière, bail, facture d'électricité) Preuve de paiement des impôts fonciers ou mobiliers Preuve de paiement des impôts sur le revenu  
(déclaration de la taxe sur les carburants (IFTA),  
déclaration de la TPS ou de la TVQ)► **Tous les documents doivent être au nom du titulaire.****Documents à conserver**

Le dossier d'exploitation de vos parcs de véhicules immatriculés sous le régime IRP peut faire l'objet d'une vérification par Revenu Québec. Vous devez donc :

- le conserver pendant 5 années complètes après la période de référence (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin) dans votre établissement permanent;
- le rendre disponible à la demande d'un vérificateur ou d'une vérificatrice.

**Le dossier d'exploitation doit être complet et en ordre.**

► Suite à la page suivante

## Documents à conserver (suite)



Est-ce que le dossier d'exploitation est maintenu à votre établissement au Québec ?

Oui  Non ► Si non, veuillez préciser l'endroit : \_\_\_\_\_

### Des renseignements obtenus avec un système de localisation de véhicule, y compris un système de localisation GPS :

- Les données originales du GPS ou d'un autre système de localisation pour le véhicule sur lequel portent les renseignements ;
- La date et l'heure de chaque lecture effectuée par GPS ou au moyen d'un autre système ;
- L'emplacement d'où chaque lecture par GPS ou au moyen d'un autre système a été faite ;
- La valeur indiquée par l'odomètre, le compteur kilométrique d'essieu, le module de commande du moteur ou tout autre appareil similaire au début et à la fin de la période visée par les renseignements ;
- La distance calculée entre chaque lecture effectuée par GPS ou au moyen d'un autre système ;
- L'itinéraire ;
- La distance totale parcourue par le véhicule ;
- La distance parcourue sur le territoire de chaque Administration ;
- Le numéro d'identification du véhicule ou le numéro d'unité du véhicule.

### Des renseignements produits autrement que par un système de localisation de véhicule :

- La date du début et la date de la fin du voyage sur lequel portent les renseignements ;
- Le lieu du début et le lieu de la fin du voyage ;
- L'itinéraire ;
- La valeur indiquée par l'odomètre, le compteur kilométrique d'essieu, le module de commande du moteur ou tout autre appareil similaire au départ et à la fin du voyage ;
- La distance totale parcourue lors du voyage ;
- La distance parcourue sur le territoire de chaque autorité administrative ;
- Le numéro d'identification du véhicule, sauf pour une remorque, ou, s'il s'agit d'un ensemble routier, le numéro d'identification de l'unité motrice ;
- Le nom du ou de la titulaire de l'immatriculation IRP ;
- Le nom du conducteur ou de la conductrice et son code d'identification.

### Les sommaires suivants :

- Un sommaire mensuel des activités du parc de véhicules comprenant la distance totale parcourue proportionnellement par chaque véhicule immatriculé au cours du mois et la distance parcourue par chaque véhicule sur le territoire de chaque autorité administrative au cours du mois ;
- Un sommaire des activités du parc de véhicules comprenant la distance totale parcourue par les véhicules du parc sur le territoire de chaque autorité administrative au cours du trimestre ;
- Un résumé des sommaires trimestriels.

### Types de documents qui peuvent être demandés lors d'une vérification :

- Rapports sur la consommation de carburant ;
- Feuilles de route ;
- Fiche journalière des conducteurs ;
- Tous les avis de cotisation de l'année d'immatriculation ;
- Les documents concernant les voyages effectués, tels les reçus d'essence et de livraison, les connaissements, les certificats d'immatriculation pour un voyage et tout autre document qui atteste la distance réellement parcourue sur le territoire d'une autorité administrative ;
- Le registre détaillé des distances parcourues par un véhicule ;
- Les conclusions d'une vérification antérieure.

## Déclaration de la personne responsable

Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> J'ai pris connaissance des documents à conserver.	
<input type="checkbox"/> Je certifie que les renseignements que j'ai fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, véridiques, exacts et complets.	
Signature	Date (Année-Mois-Jour)

### Renseignements personnels

La Société ne recueille que les renseignements personnels qui sont indispensables à l'exercice de ses attributions et à l'application des lois dont elle a la responsabilité en tout ou en partie. Son personnel autorisé traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils peuvent être communiqués à ses mandataires et à certains ministères et organismes, y compris ceux situés à l'extérieur du Québec, le tout conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ils peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à [saaq.gouv.qc.ca/confidentialite](http://saaq.gouv.qc.ca/confidentialite) ou téléphonez au Centre des relations avec la clientèle de la Société.